



AU SECOURS .. !

La situation à l'Antenne SPIP de GRASSE est aujourd'hui plus que jamais dramatique.

En effet, à côté du **déficit de 5 ETP** en milieu ouvert (par rapport à l'effectif théorique) et du non renouvellement d'une des deux contractuelles, la DPIP du service vient de prolonger son arrêt maladie d'un mois, après la même période d'absence.

Au final, la DPIP chargée du milieu fermé s'occupe également, lorsqu'elle le peut, des demandes du milieu ouvert. En cas d'urgence et d'indisponibilité de cette directrice, c'est la directrice départementale adjointe qui est contactée à NICE !

Et que dire des demandes (des caprices ?) des JAP qui ne respectent pas les délais pourtant actés entre le SPIP et eux, des demandes auxquelles se plie quand même notre hiérarchie ?

Il faut ajouter à cela que **le service a actuellement en charge 216 PSE, gérés par deux agents**, et seulement grâce à la mise à disposition d'un agent normalement affecté sur NICE. Autant dire que lorsque l'un d'eux prend des congés, un seul agent doit se charger de ce qui **nécessiterait 4 personnels, la règle étant d'un agent pour 50 PSE !**

Que faire, dès lors, des annonces de la hiérarchie qui avançait, il y a quelques mois, le chiffre de 5 postes vacants pour la CAP de juin 2013, puis 3 lors du CTS de janvier 2013, pour devenir finalement 2 sur la liste de la CAP !

Concernant les agents PSE, un poste jusque là bloqué est enfin ouvert. Mais le soulagement est mince, l'agent jusque là mis à disposition du service devant intervenir par la suite sur Grasse ET Nice 50/50, soit 2,5 ETP lorsqu'il en faudrait 4...

Et quand bien même tous les postes ouverts seraient pris lors de la CAP des CPIP et de celle des surveillants, il faudrait encore attendre septembre et octobre pour voir arriver ces nouveaux collègues !

Ce sont actuellement plus de 200 dossiers dont il convient de déterminer le devenir, quand le personnel administratif est déjà surchargé de travail et que les CPIP atteignent déjà les 110 personnes en suivi, soit entre 120 et 140 dossiers, sans compter la spécificité de Grasse de ne pas avoir de pôle, ce qui fait que les CPIP sont en charge, outre les mesures « classiques », des TIG, des enquêtes et de la gestion des incidents PSE avec **des exigences toujours plus importantes de réactivité, de qualité et de quantité, sans que notre hiérarchie ne bronche face aux difficultés toujours plus grandes rencontrées par ses agents.**

La recommandation nationale de 80 suivis par CPIP en MO fait doucement rire... jaune : il faudrait en effet doubler les effectifs pour respecter cela.

Nos appels à l'aide à la hiérarchie depuis novembre 2012 ainsi que l'alerte lancée à la D.I en janvier 2013 concernant notre situation sont restés lettre morte.

Déjà 3 arrêts maladie pour burn-out (épuisement au travail) sont survenus depuis janvier 2013.

En faut-il plus ? Faut-il un incident médiatisé dans l'administration d'un dossier ?

Notre métier et nos actions sont inconnus du grand public mais ce sont les SPIP qui sont montrés du doigt en cas d'incident, ce qui est inacceptable !

Notre Ministre ne parle que des établissements pénitentiaires qui, certes, méritent de l'attention mais pas que les SPIP soient ignorés !

Pour l'heure, les tâcherons de la pénitentiaire sont appelés à tenir, encore tenir, toujours tenir, sollicités de toutes parts, corvéables à merci, dans l'impossibilité de faire correctement leur travail au vu de la charge de travail croissante et d'heures supplémentaires qui, non seulement sont écrêtées par ORIGINE, mais ne peuvent pas toujours être récupérées si le travail doit être fait !

Quel avenir pour le service de Grasse ? En a-t-il seulement un ? A voir... Pour l'heure, c'est un bateau qui navigue sans gouvernail, sans équipage, sans instrument et prenant l'eau...